



ARTES RENASCENTES

CONSEIL ÉDITORIAL & CONSEIL DE DIRECTION SUIVIS DE L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Naples (Italie), 10 novembre 2022

-- Relevé de conclusions --

M. Furlan, Président sortant de l'Association, résume le travail accompli et les objectifs jusqu'ici atteints par l'association, notamment avec l'organisation de plusieurs rencontres scientifiques de haut niveau et la publication de trois volumes de la revue annuelle «Artes Renascentes»; il présente et illustre par la suite le bilan des trois dernières années de l'association, bilan élaboré en étroite collaboration avec M. Aricò, le Trésorier sortant. Mis au vote, ledit bilan est approuvé à l'unanimité.

Après l'enregistrement de la démission du Trésorier, du Secrétaire général et du Président sortants, démission écrite dans les deux premiers cas, M. Furlan illustre le projet de dissolution de l'association, essentiellement motivé par le besoin de simplifier au maximum les choses, qu'il a conçu avec nombre de ses membres parmi les plus actifs et qu'il soutient et propose aujourd'hui officiellement, et propose parallèlement l'intégration de ses actifs matériels (*i.e.* le solde positif de ses comptes bancaires) et immatériels (*i.e.* le logo et la revue «Artes Renascentes», principalement) dans la *Société internationale Leon Battista Alberti* – laquelle, ajoute-t-il, l'a formellement mandaté pour en définir et préciser, le cas échéant, les modalités. Mise au vote, cette double proposition est approuvée à l'unanimité. Les membres présents mandatent également à l'unanimité M. Furlan pour être le liquidateur unique de l'association aux termes de l'art. 19 de ses *Statuts*; à cet effet il devra notamment clore ou faire clore (après en avoir déduit le montant des remboursements prévus pour le Séminaire humaniste se déroulant ces jours-ci à Naples) les comptes bancaires de l'association et en avoir fait virer le solde, soit 4.500,00 €, sur un (ou plusieurs) compte(s) bancaire(s) de la *S.I.L.B.A.*; il devra aussi – si besoin est – signaler aux autorités ou administrations compétentes la dissolution aujourd'hui actée de l'*Association internationale Artes Renascentes*, faire le possible pour sauvegarder (et faire mettre régulièrement à jour) le site *web* d'*Artes Renascentes* et pour continuer de mettre en valeur le logo de l'association, y compris lors de l'organisation éventuelle de nouvelles rencontres scientifiques, s'efforcer enfin et surtout de faire en sorte que la *S.I.L.B.A.* pérennise, en accord avec Fabrizio Serra Editore et autant que faire se peut, la publication de la revue «Artes Renascentes».

Il est décidé de convoquer à Venise (Italie) les 10-11 février 2023 la prochaine réunion plénière des équipes de ladite revue, et d'inviter ses Correspondants ainsi que tous les intéressés à faire parvenir aux Coordinateurs les matériaux pour le volume 2023 de «Artes Renascentes».
